



PROCÈS VERBAL
Commission Territoriale de Discipline
Samedi 19 octobre 2024 - PLOUFRAGAN

Réunion en présentielle à la Maison des sports de Ploufragan - 18 Rue Pierre de Coubertin 22440 PLOUFRAGAN

Composition de la commission :

Président : Jacques MORIZUR

Secrétaire de séance : Aurélie GEBEL

Membres : Frédéric HOU - Anne-Marie LECOCQ - Alexandra LE NY DA LAGE - Pierre JOLIVET - Alexandre DEBUCHY - Joël VOYE

Dossier 20C11 :

Retrait : Alexandre DEBUCHY

Match : +16 D1F

Concerné : Officiel B

Club : Club A

Motif retenu : A2 - Geste obscène avec circonstances aggravantes car personne ayant autorité

Sanction : 6 dates de suspensions fermes

Pénalité financière : 360,00 €

Dossier 20C17 :

Retrait : Joël VOYE

Match : U18 F BRASSAGES

Concerné : Officiel A

Club : Club B

Motif retenu : A1 - Propos inadapté lors d'un match de mineur

Sanction : Avertissement

Pénalité financière : 30,00 €

Dossier 20C18 :

Retrait : Joël VOYE

Match : U18 F BRASSAGES

Concerné Officiel B

Club : Club B

Motif retenu : A2 - Atteinte à la considération avec circonstances aggravantes

Sanction : 12 dates de suspension dont 6 dates avec sursis

Pénalité financière : 540,00 €



Dossier 20C19 :

Match : +16M HONNEUR REGION

Concerné : Officiel A

Club : Club A

Motif retenu : A2 - Insulte

Sanction : 6 dates de suspension dont 2 avec sursis

Pénalité financière : 300,00 €

Dossier 20C26 :

Retrait : Joël VOYE

Match : +16F EXCELLENCE REGION

Concerné : Spectateur

Club : Club A

Motif retenu : C13 - Manquement à la fonction d'arbitre avec circonstances aggravantes

Sanction : 18 mois de suspension dont 12 mois avec sursis

Pénalité financière : 500,00 €

Dossier 20C27 :

Retrait :

Match : U15M BRASSAGES EXCELLENCE REGION

Concerné : Officiel A

Club : Club A

Motif retenu : C13 - Fraude dans l'établissement de la FDME et perte du match par pénalité

Sanction : 12 mois de suspension dont 9 mois avec sursis

Pénalité financière : 250,00 €

Jacques MORIZUR
Président de la Commission Territoriale de Discipline